

le grand public et pas seulement des groupes de chercheurs et de scientifiques soient renforcées afin d'éviter une amnésie historique.

16. La commémoration du 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France, soutenue par l'UNESCO, a été citée comme un exemple positif à cause de son large impact à tous les niveaux de la société : responsables politiques, écoles, entreprises, ONG et médias ont participé à cet événement. Le Comité a proposé que l'UNESCO tente de mobiliser d'autres pays impliqués dans la traite négrière pour qu'ils organisent des manifestations de ce type. Le Comité a aussi pris positivement note du fait que le thème choisi pour être discuté lors de la prochaine session (la 155^{ème}) du Conseil exécutif est "Esclavage et droits de l'homme".
17. En ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations faites par les *Assises de l'Afrique* et le *Comité international de suivi* à sa première réunion au sujet du **développement scientifique et technologique de l'Afrique**, de la culture de la maintenance et du projet UNISPAR, le Directeur général a été félicité pour les efforts déjà entrepris qui devraient toutefois se poursuivre. Le suivi du Sommet solaire mondial est crucial pour faire bénéficier les populations africaines, surtout les femmes rurales, de cette technologie. A ce titre, le rôle de l'UNESCO dans la promotion des concepts et stratégies proposés et de la mobilisation des gouvernements africains par le biais de l'OUA et des autres partenaires, en particulier des bailleurs de fonds, a été souligné. Une plus grande aide devrait être octroyée pour soutenir la recherche en matière de protection de l'environnement (notamment des zones humides); une étude portant sur l'impact négatif des problèmes d'environnement sur l'économie et la société ainsi que sur l'aggravation de la pauvreté dans les zones rurales devrait être entreprise. Le Comité, rappelant les recommandations des Assises de l'Afrique sur le développement scientifique et technologique du continent, a réitéré sa propre recommandation concernant l'invitation faite aux Etats membres d'intervenir au niveau approprié afin que 0,4% du PIB de chaque pays soit consacré à cet objectif d'ici à l'an 2000.
18. Depuis la Conférence de Beijing, **la promotion de l'égalité de la femme** figure dans tous les programmes de politique nationale en Afrique, mais la mise en oeuvre concrète des recommandations de la conférence n'avance souvent que lentement à cause d'une allocation insuffisante de moyens. La mise en place de mécanismes d'orientation et de réintégration dans le système éducatif des jeunes filles, la formation des femmes à la fabrication de produits de qualité qui peuvent être commercialisés au niveau local, national et international, le développement de l'accès à des micro-crédits, la mise en place de programmes d'alphabétisation juridique et scientifique ont été signalés comme mesures importantes en vue de leur autonomisation. A cet effet, les activités de *l'Organisation des femmes scientifiques du tiers-monde (TWOWS - Région Afrique)* méritent d'être encouragées par l'UNESCO afin de promouvoir le *leadership* des femmes en Afrique pour l'avenir.
19. Les membres du Comité ont salué la publication du "Passeport pour l'égalité" reproduisant le texte de la *Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* ainsi que du "Bilan des activités d l'UNESCO en Afrique 1996-1997" et ont

demandé à ce que ces publications soient diffusées le plus largement possible dans les pays africains. A cet effet, ils doivent être traduits et imprimés en grand nombre. Les commissions nationales sont un relais précieux et parfois mal exploité lorsqu'il s'agit de faire connaître les publications et les activités de l'UNESCO qu'ils peuvent vulgariser par le biais de réunions avec différents groupes de la société civile ou les médias. L'UNESCO devrait étudier les voies et moyens de fournir aux Commissions nationales des financements pour l'impression des publications traduites.

20. Le Comité recommande au Directeur général de prendre contact avec un certain nombre de chefs d'Etat africains pour qu'ils prennent de grandes initiatives pan-africaines dans le domaine de l'éducation, de la culture et de la promotion de la condition féminine.
21. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'UNESCO doit continuer à inciter les bailleurs de fonds à financer en priorité des projets en direction des femmes et des jeunes. Par ailleurs, elle peut guider les pays africains dans **l'exploration et la mise en place de nouveaux partenariats**, notamment avec le secteur privé. L'organisation de séminaires ou de rencontres avec des femmes et hommes d'affaires afin de les intéresser aux domaines d'activité de l'UNESCO et pour leur proposer la participation à des projets concrets tels que la création de passerelles entre les entreprises et les universités a été cité comme un exemple. La prise en charge par le Département Afrique du projet des liens entre l'Afrique et les diasporas a été proposée.
22. Les membres du Comité ont fait appel aux gouvernements pour que **la part du budget consacrée à l'armement soit réduite** et que des programmes d'éducation à la culture de la paix pour les forces armées soient mis en place. A ce sujet, le Directeur général adjoint pour l'Afrique a rappelé que l'UNESCO a déjà initié des actions dans ce sens. C'est ainsi que dans le cadre du projet UNESCO "Vers une culture de la paix", un symposium international intitulé "Des insécurités partielles à la sécurité globale" organisé avec l'Institut des Hautes études de défense nationale (France) a eu lieu au Siège de l'Organisation en juin 1996.
23. Le Comité a estimé que, s'agissant du thème de **la reconversion de la dette**, l'UNESCO devrait soutenir les Etats membres en vue de trouver les voies et moyens d'effacer leur dette afin que l'argent qui aurait été utilisé pour le remboursement soit injecté dans le développement des programmes éducatifs.

Point 3. L'initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (UNSI): Etat de la situation

24. Après une présentation détaillée du Secrétariat concernant la mise en oeuvre des trois composantes de l'UNSI relevant des domaines de compétence de l'UNESCO, le représentant de la Banque Mondiale invité en tant qu'observateur a informé le Comité sur le *Plan d'Action pour l'éducation de base* dans le cadre de l'UNSI. La Banque Mondiale qui coordonne cette composante conjointement avec l'UNESCO, met l'accent sur des

stratégies accélérant les taux d'inscription au niveau de l'enseignement primaire dans 16 pays avec des taux particulièrement bas. Les agences qui participent à la mise en oeuvre de cette composante ont fait leur cette approche stratégique. Il s'agit donc d'aider les pays à préparer des programmes de développement durable en matière d'éducation avec des objectifs ambitieux en vue d'atteindre l'enseignement primaire généralisé et de mobiliser les ressources nécessaires à cet effet. Le *Plan d'action* sera discuté avec l'UNESCO et les autres agences en Juillet 1998 en vue de le finaliser et de définir ses modalités de mise en oeuvre. La Banque Mondiale finance sa contribution par le biais d'un fonds-en-dépôt norvégien (6 million de dollars) ainsi que par son budget administratif. Les fonds norvégiens sont gérés par la Banque mais serviront au financement d'activités conduites par l'ensemble des agences, permettant ainsi de renforcer la synergie de leurs projets d'éducation de base.

25. Lors du débat portant sur ce point de l'ordre du jour, les membres du Comité ont insisté sur la nécessaire complémentarité des activités des différentes agences des Nations Unies sur le terrain. Ils ont aussi estimé que les ONG étaient des partenaires importants dans la mise en oeuvre de l'UNSLA et que les gouvernements, l'UNESCO et les autres agences devaient faire des efforts particuliers afin d'identifier les ONG les plus compétentes et les plus performantes.

Point 4 : Recommandations adressées au Directeur général

26. Pour tous les problèmes concernant l'Afrique, il faut que les gouvernements africains, leurs partenaires étrangers et nos sociétés civiles, considèrent les questions qui se posent au continent comme des opportunités, des solutions et non comme des problèmes.
27. L'UNESCO doit aider à renforcer l'avènement de la démocratie sur tout le continent et le développement d'une culture de la paix. Pour atteindre cet objectif, l'UNESCO doit s'appuyer sur la contribution des femmes et des jeunes africains à la construction de la paix, à la résolution non violente des conflits, et à l'émergence de transitions démocratiques dans les pays où il n'existe pas encore la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits humains fondamentaux.
28. Les nouvelles technologies de l'information doivent faire l'objet d'un soin particulier de la part des décideurs africains, du secteur privé et de l'UNESCO, car c'est un objectif majeur et prioritaire du développement si nous ne voulons pas que l'Afrique se marginalise davantage.
29. Renforcer la société civile et ses différentes composantes et promouvoir le pouvoir des citoyens, notamment les femmes, la famille et les jeunes, afin de renforcer le processus démocratique en Afrique.

30. Institution par l'UNESCO d'une banque de données sur les femmes, les jeunes et l'éducation, inventorier et répertorier les associations, les institutions et les ONGs spécialisées nationales et régionales afin de promouvoir la coordination et de faciliter les échanges.
31. Recommande qu'une priorité soit accordée à l'éducation de base, à l'enseignement professionnel et technique, notamment en ce qui concerne les zones rurales et les femmes.
32. En ce qui concerne la Route de l'Esclave, nous recommandons le recensement, la préservation et le sauvetage du fonds d'archives concernant la traite et la diaspora noire, la réalisation d'un Index d'Archives, la mise sur pied d'un programme de recherche concernant la tradition orale et les textes sur l'esclavage.
33. Aider à l'organisation d'une Conférence Intercontinentale réunissant l'Afrique et ses diasporas.
34. Attirer l'attention des autorités africaines sur le fait que la mise en oeuvre du Traité d'Abuja devient une urgence absolue pour aboutir à l'intégration régionale.
35. Demander à un ou plusieurs Etats-membres de l'OUA d'inscrire à l'ordre du jour de l'Organisation un projet de résolution relatif à la requête à présenter au PNUD pour que 3 % des allocations par pays soient consacrés au développement scientifique et technologique du Continent.
36. L'UNESCO devrait aider à établir des liens entre les chercheurs africains travaillant à l'extérieur pour qu'ils viennent, lors de courtes missions, renforcer le contenu académique des universités africaines. La même démarche devrait être entreprise auprès des professeurs et des chercheurs issus des diasporas africaines.
37. L'UNESCO devrait également aider à établir un lien programmatique entre les associations des femmes africaines et celles des femmes noires des Etats-Unis, de l'Amérique Latine et des Caraïbes.
38. Tout en félicitant l'UNESCO pour son action afin que la dette des pays africains soit convertie en projets de développement dans le domaine de l'éducation et de la culture, nous recommandons que le Directeur général renforce son action auprès des partenaires de l'Afrique afin que cet objectif devienne une réalité.
39. Recommande que l'UNESCO soutienne la recherche en matière de protection de l'environnement africain.
40. L'UNESCO devrait soutenir les activités de la section africaine de *l'Organisation des femmes scientifiques du tiers-monde*, afin de promouvoir le leadership des femmes en Afrique.